

# St Quentin Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal de Saint-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 08/04/2024, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Béatrice JOBERT à Emilie JULLIEN, Diane ROCHET à Laurent PASTOR, Gregory RONDOT à Quentin CICALA, Gaelle VUILLOT à Beatrice PERRET, Sophie GAULTIER à David CICALA

Absent : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Alexandre CACALY a été désigné(e).

**DELIB 2024.04.15.10**

**OBJET : Enfouissement des lignes électriques par TE38 - Rue du Lac et Impasse du Lavoir**

Monsieur Laurent PASTOR, adjoint délégué au patrimoine bâti et VRD, expose aux membres du conseil municipal qu'il est proposé de procéder à l'enfouissement des réseaux BT / TEL (basse tension et Telecom) de la rue du Lac. Cet effacement des réseaux aériens permet notamment d'améliorer la qualité des espaces publics et de sécuriser les réseaux notamment contre les événements météorologiques importants.

Ainsi, sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels de ces travaux sont les suivants :

### **Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité**

- 1 – le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 206 783€
- 2 – le montant total de financement externe serait de : 93 055€
- 3 – la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : 6 437€
- 4 – la contribution aux investissements s'élèverait à environ : 107 291€

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget,
- De l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

## **Travaux sur le réseau de télécommunication**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 – le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 70 244€
- 2 – le montant total de financement externe serait de : 0€
- 3 – la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : 3 345€
- 4 – la contribution aux investissements s'élèverait à environ : 66 899€

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget,
- De l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération « travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité » :
  - **Prix de revient prévisionnel : 206 783€**
  - **Financements externes : 93 055€**
  - **Participation prévisionnelle : 113 728€**  
*(frais TE38 + contribution aux investissements)*
- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 6 437€ pour l'opération « travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité ». Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.
- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération « travaux sur le réseau de télécommunication » :
  - **Prix de revient prévisionnel : 70 244€**
  - **Financements externes : 0€**
  - **Participation prévisionnelle : 70 244€**  
*(frais TE38 + contribution aux investissements)*
- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 3 345€ pour l'opération « travaux sur le réseau de télécommunication ». Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 15/04/2024

Publication et transmission en sous préfecture le 18 avril 2024

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20240415-lmc114197-AR-1-1

Le Maire



Mathieu GAGET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.